

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERNANTOIS

Réuni ce jour, vendredi 20 mars 2015 à 20 h à la mairie, sur convocations individuelles adressées 13 mars 2015

ORDRE DU JOUR :

- Compte administratif 2014
- Compte de gestion 2014
- Affectation du résultat 2014
- Taux des 4 taxes
- Budget primitif 2015
- GRDF : programme Gazpar
- Contrats d'entretien des chaudières
- SIDEC : Cloud – sauvegarde informatique
- Maintien de la maison de retraite "En Chaudon"
- Comptes rendus de réunions
- Questions et informations diverses

Etaient présents : Monique PYON, Christophe PERRIN, Gérard GIONO, Christian PONARD, Céline ANTONIO, Liliane BOURCET, Magali DOLLFUS, Michel SANCHEZ, Laurent VERNIER.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Céline ANTONIO

Mme Monique PYON accueille les membres du Conseil et ouvre la séance.

- Compte administratif 2014 :

| | | |
|------------------------|----------|--------------------|
| Fonctionnement | excédent | 128 258.72 € |
| Investissement | déficit | <u>90 993.04 €</u> |
| Excédent de clôture de | | 37 265.68 € |

Vote : 8 pour

- Compte de gestion 2014 : Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014. Considérant la régularité des comptes le Conseil Municipal, après avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Vote : 9 pour

- Affectation du résultat 2014 : Le conseil décide de reporter le résultat de fonctionnement 2014 comme suit :

| | |
|------------------|-------------|
| Fonctionnement : | 37 265.68 € |
| Investissement | 90 993.04 € |

Vote : 9 pour

- Taux des 4 taxes : Le Conseil décide de ne pas augmenter le taux des 4 taxes soit :

- Taxe d'habitation : 16.17 %
- Taxe Foncière Bâti : 10.14 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 39.60 %
- CFE : 17.09 %

Vote : 9 pour

- Budget primitif 2015 :

| | |
|---|--------------|
| Fonctionnement équilibré en dépenses et en recettes : | 228 925.68 € |
| Investissement équilibré en dépenses et en recettes : | 365 966.68 € |

Vote : 9 pour

- **GRDF : programme Gazpar** : Dans le cadre du projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF.

Signature d'une convention entre la Ville de VERNANTOIS et GrDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur.

GrDF concessionnaire du réseau de gaz naturel sur notre *commune*, modernise le réseau avec l'installation des compteurs gaz communicants.

Le Maire précise que les travaux de la Commission de Régulation de l'Énergie et de GrDF ont conduit à la conclusion qu'une solution technique performante, à un coût acceptable par la communauté, fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes, pouvait être conçue.

La Commune soutient ce projet d'efficacité énergétique en acceptant d'héberger des concentrateurs sur les points hauts, La répartition et le nombre de concentrateurs dépendront du relief et de la densité urbaine.

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter les termes de cette convention de partenariat.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les explications du Maire ; Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ; approuve les termes de la convention avec la société GrDF et autorise le Maire à signer cette convention.

Vote : 9 pour

- **Contrats d'entretien// des chaudières** : Suite à une défaillance de l'entreprise qui entretenait les chaudières, le Conseil décide de souscrire aux contrats d'entretien des chaudières des logements communaux de la salle multi activités et de la mairie auprès de l'entreprise COTTIER FAIVRE soit pour :

- ✓ les logements locatifs situés
 - 4 rue de la paix (3 chaudières)
 - 3 rue de la Liberté (1 chaudière)
- ✓ la mairie 3 rue de la Liberté (1 chaudière)
- ✓ la salle multi activités 22 place de l'Eglise (1 chaudière)

Vote : 9 pour

- **SIDEC : Cloud – sauvegarde informatique** : Madame le Maire expose, que dans le cadre de ses missions d'intérêt collectif, le Service Informatique et TIC (SITIC) du SIDEC propose en complément de son service mutualisé IDG (Informatique De Gestion) plusieurs services d'hébergement pour permettre à toute collectivité adhérente de pouvoir travailler avec le maximum de sécurité pour ses données informatiques et de pouvoir accéder à celles-ci depuis un accès sécurisé à Internet.

Ce service mutualisé destiné aux collectivités adhérentes au SITIC du SIDEC n'entre pas dans le champ des prestations soumises à obligation de mise en concurrence et ni dans celui de la TVA. Le détail et le coût de ces services sont établis suivant les modalités arrêtées par le Comité Syndical du SIDEC du 24/01/2015.

Chaque service mis en œuvre pour le compte de la collectivité adhérente est calculé à partir du mois qui suit sa mise en place et facturé lors de l'appel annuel de la cotisation d'adhésion au SITIC du SIDEC.

La collectivité décide de choisir le service d'hébergement suivant :

| NOM du service | Désignation | Critère | Coût mensuel |
|----------------|---|-------------|--------------|
| SAUV_EXT | Sauvegarde externalisée des données IDG et bureautiques | Coût par PC | 3 € |

Il est proposé de délibérer pour l'adhésion à un service d'hébergement du service informatique du SIDEC.

Entendu l'exposé de Madame le maire ; Vu le Code général des Collectivités territoriales ; Vu la délibération du SIDEC du 24 janvier 2015 relative aux services mutualisés liés à l'Informatique,

Considérant que la collectivité souhaite bénéficier d'un service d'hébergement (CLOUD) du Service Informatique et TIC du SIDEC,

Le Conseil Municipal:

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion de la collectivité aux services d'hébergement du SIDEC tels que sélectionnés dans le tableau ci-dessus.

ARTICLE 2 : APPROUVE les conditions financières, soit la somme de 3 € mensuels, hors champ de TVA correspondant au(x) choix du tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 : INDIQUE que les crédits correspondants sont inscrits au budget pour l'année 2015.

ARTICLE 4 : Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Vote : 9 pour

- **Maintien de la maison de retraite "En Chaudon"** : La maison de retraite "En Chaudon" est la seule maison de retraite publique du département.

Délibération : Le Conseil Municipal de la Vernantois affirme son attachement à un Service public de Qualité, accessible à tous quelles que soient les ressources financières, affirme son soutien à l'ensemble des résidents et du personnel de la Maison de Retraite "en Chaudon", se prononce pour le maintien de Service Public de la Maison de Retraite "en Chaudon".

Vote : 9 pour

- **Comptes rendus de réunions :**

SICTOM : Compte rendu de la réunion du 11 mars 2015

Comptabilité : Approbation du compte administratif et de gestion pour l'année 2014. Affectation du résultat de l'exercice 2014 et vote du budget primitif.

Observations : La qualité du tri ayant baissé (contenu des bacs bleus) entraîne un surcoût d'environ 100 000 € à payer au Sydom pour l'année 2014

Achat de composteurs : le tarif reste inchangé, 15 € pour les particuliers (il y a un financement important de l'Ademe)

SIAMS (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val de Sorne) : compte rendu de la réunion du 10/03/2015:

- vote du compte administratif et de gestion 2014 avec un résultat de l'exercice (vue d'ensemble) à +25 380.46 € : +11 224.54 en fonctionnement et +14 155.92 en investissement mais avec une répartition sur plusieurs exercices (5 années) de la charge de versements des subventions de ECLA soit 36 400€ qui avaient été perçues par le SIAMS en section d'investissement alors que les dépenses avaient été réalisées en section de fonctionnement et cela pour ne pas pénaliser le fonctionnement du SIAMS.

- vote du budget 2015 avec les reports des mêmes sommes citées ci-dessus en fonctionnement et en investissement.

- vote de l'indemnité du trésorier payeur : 0 pour.

SIE Heute la Roche : Compte rendu de la réunion du 07 mars 2015

Lors de cette assemblée générale ont été adoptés à l'unanimité le compte administratif 2014 et le budget 2015.

Le Président a fait le point sur les travaux en cours et a présenté le programme des travaux 2015. Il a précisé que, d'après les analyses, la qualité de l'eau est bonne.

La SDEI a entrepris le nettoyage des réservoirs, ce qui peut occasionner d'éventuelles petites baisses de pression et un léger goût de chlore.

Le prix de l'eau augmente de 0.03 €

- **Questions et informations diverses :**

Maison menaçant ruine rue des Vignerons : Concernant la mise en sécurité, 2 devis ont été demandés : Ent De Micheli pour un montant de 2 334 € TTC et SAS Guillot Roger pour un montant de 1 569.60 € TTC. Le Conseil décide de demander à la SAS Guillot Roger de poser des barrières de sécurité, condamner les portes et autres ouvertures et ce déjà pour 6 mois.

Toutes les sommes réglées par la commune (expertise, frais d'hypothèques, travaux...) seront récupérées auprès du propriétaire.

Route de Vernantois à Saint Maur : Suite à la réponse négative du Conseil Municipal, M. PERNY prend acte de la décision et ne donnera pas suite aux modifications envisagées précédemment. Il s'agissait juste d'un avis consultatif.

La séance est levée à 22h30.

Le Secrétaire de séance
Céline ANTONIO

